

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 MAI 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 7 mai 2024*

Aujourd'hui, à dix-sept heures dix, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 49 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures
- n^o 52 Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État
- n^o 58 Loi n^o 2 sur les crédits, 2024-2025
- n^o 59 Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.